

## BAREME HONORAIRES

## IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

Honoraires payables à la conclusion du contrat (Montants honoraires plafonnés\*)

#### **HONORAIRES DE TRANSACTION TTC**

PRIX DE VENTE NET	POURCENTAGE D'HONORAIRES
DE 1€ A 100 001€	Forfait de 7500€
DE 100 001€ A 150 000€	6%
DE 150 001€ A 250 000€	5%
DE 250 001€ A 500 000€	4%
AU DESSUS DE 600 000€	3.5%

Cas d'inter-cabinet : Nos honoraires ne dépasseront pas la valeur de 50% des honoraires de transactions négociés sur le mandat de vente établi entre le mandant (vendeur de l'immeuble) et le mandataire (l'agence immobilière) tiers a notre société et avec lequel nous avons contracté une délégation de mandat de vente.

Nota: L'agent commercial mandataire du réseau SEXTANT FRANCE n'est pas habilité à rédiger un avant contrat ou un compromis de vente. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat. Nos honoraires sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente et directement payés par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant-contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur. Le réseau SEXTANT FRANCE ne perçoit aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation. Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises (TVA ou taxe en vigueur inclus).



# CESSION DE COMMERCES ET/OU ENTREPRISES DROIT AU BAIL, LOCAUX COMMERCIAUX

Honoraires payables à la conclusion du contrat (Montants honoraires plafonnés\*)

## **HONORAIRES DE TRANSACTION HT**

- Sur la part du prix de 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT
- Au-delà, 3% HT
- Facturation minimale: 5 000 euros HT